



# Annexes : Cadre stratégique préliminaire



# MISSION

La mission d'une organisation est son *objectif premier* ou sa *principale raison d'être*, et elle est établie pour de nombreuses années.

## Énoncé de mission

CBC/Radio-Canada exprime la culture canadienne et enrichit la vie de tous les Canadiens en leur offrant un contenu diversifié qui informe, éclaire et divertit.

La mission se suffit à elle-même, mais elle s'inscrit dans le mandat explicite énoncé au paragraphe 3m) de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui stipule que « la programmation de la Société devrait à la fois :

- (i) être principalement et **typiquement canadienne**,
- (ii) refléter la **globalité canadienne** et rendre compte de la **diversité régionale** du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions,
- (iii) contribuer activement à l'expression culturelle et à l'**échange des diverses formes qu'elle peut prendre**,
- (iv) être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des **deux collectivités de langue officielle**, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue,
- (v) s'efforcer d'être de la **même qualité** en français et en anglais,
- (vi) contribuer au partage d'une **conscience et d'une identité nationales**,
- (vii) être offerte partout au Canada de la **manière la plus adéquate et efficace**, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens
- (viii) refléter le caractère **multiculturel et multiracial** du Canada. »



# VISION

s.21(1)(b)

La vision d'une organisation est le but *auquel elle aspire ou son étoile polaire* pour la durée de l'horizon de planification. Elle doit avoir la souplesse et la force de conviction nécessaires pour orienter toutes les décisions et les activités stratégiques.

## Énoncé de vision

En 2020, CBC/Radio-Canada sera l'espace public au cœur de nos conversations et de nos expériences en tant que Canadiens.



# OBJECTIFS PRÉLIMINAIRES

s.21(1)(b)



# OBJECTIFS PRÉLIMINAIRES

s.21(1)(b)



# OBJECTIFS PRÉLIMINAIRES

s.21(1)(b)



# OBJECTIFS PRÉLIMINAIRES

s.21(1)(b)



# OBJECTIFS PRÉLIMINAIRES

s.21(1)(b)





# STRATÉGIES DE BASE PRÉLIMINAIRES s.21(1)(b)



# STRATÉGIES DE BASE PRÉLIMINAIRES

s.21(1)(b)



# STRATÉGIES DE BASE PRÉLIMINAIRES s.21(1)(b)



# STRATÉGIES DE BASE PRÉLIMINAIRES

s.21(1)(b)



# STRATÉGIES DE BASE PRÉLIMINAIRES

s.21(1)(b)